

**SERVICE DES FINANCES**

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4224
taxation@valdavid.com

FORMULAIRE DE DEMANDE**CESSATION D'USAGE****LOGEMENT - SERVICE PROFESSIONNEL OU COMMERCE À DOMICILE**

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
Prénom		Nom	
Adresse			Code postal
Ville		N° Téléphone	
Courriel @		N° Cellulaire	
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire			
2 EMPLACEMENT DE L'IMMEUBLE			
Adresse		N° de lot (cadastre du Québec)	
3 NATURE DE LA DEMANDE			
<input type="checkbox"/> Retrait du logement au sous-sol		<input type="checkbox"/> Retrait du logement intergénérationnel	
<input type="checkbox"/> Retrait du commerce à domicile			
N° CIVIQUE À RETIRER :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, si oui lequel :	
DESCRIPTION DES TRAVAUX INTÉRIEURS DE MOINS (SI REQUIS) :			
BACS SUPPLÉMENTAIRES À RETIRER :		<input type="checkbox"/> Bac à déchets (NOIR)	<input type="checkbox"/> Bac de matières recyclables (vert)
<input type="checkbox"/> Bac de matières organiques (brun)			
CONTENU DE LA DEMANDE DE RETRAIT DE LOGEMENT / COMMERCE À DOMICILE			
<input type="checkbox"/> Des photographies récentes de l'intérieur et/ou de l'extérieur du bâtiment			
<input type="checkbox"/> Description des travaux à effectuer (permis de rénovation requis pour des travaux de plus de 3000.00\$)			
4 SIGNATURE DU DEMANDEUR			
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande.		SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Date de la demande			
<small>Jour / Mois / Année</small>			

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30 ou transmettez-la par courriel à taxation@valdavid.com

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre demande. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder la modification. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande.

Toute enseigne liée à une activité ou un établissement qui n'existe plus, doit être enlevée, y compris son support, dans les trente (30) jours de la date de la cessation de l'activité, de la fermeture de l'établissement ou de l'abandon des affaires à cet endroit

Il faut prévoir un délai minimal de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de dépôt de votre demande pour la mise à jour de votre dossier de propriété.